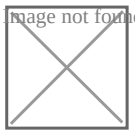

filmer un père récupérant chez la mère son enfant se débattant: légal?

Par **doadoa**, le **10/05/2020** à **09:54**

Conflit parental qui perdure; la mère n'a pas la garde, seulement le droit de visite.

Dernièrement, ayant quitté sa maison sans prévenir pour aller dans sa famille à 200 km, elle ne restitue pas l'enfant, un pré-ado de 12 ans, forçant le père à venir le récupérer: le jeune se cramponne à sa mère. N'arrivant pas à le convaincre avec des mots, le père doit utiliser sa force pour le décrocher puis emmener l'enfant qui se débat.

La mère filme immédiatement la scène (se déroulant à lêxtérieur de l'espace privé).

Le lendemain, elle partage cette vidéo avec, au moins, l'assistante sociale.

Dans ce cas, est-il légal de filmer ? Et est-il légal de diffuser cette vidéo visiblement prise sans le consentement du père?

Merci de votre réponse.

Par **jodelariege**, le **10/05/2020** à **10:18**

bonjour

que ce soit légal ou pas là n'est pas le problème :le problème est que la mère doit donner l'enfant à son père et convaincre l'enfant d'aller avec son père l'enfant ne doit pas etre intrusmentalisé par la mère ...on peut reprocher à la mère d'avoir manipulé l'enfant contre son père...

si la mère a des preuves que l'enfant est en danger chez le père quelle les donne....sinon elle respecte le jugement.

c'est pourquoi il existe des juges qui décident dans l'interet de l'enfant ; celui ci n' a pas à choisir son parent gardien : il est dans un conflit de loyauté

le père peut déposer plainte pour non représentation d'enfant.

Par **doadoa**, le **11/05/2020** à **13:46**

à Jodelariege et Yukiko,

merci beaucoup de vos 2 réponses dont la complémentarité de point de vue est intéressante .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés